Conseil d'Administration du 27 janvier 2009 COMPTE RENDU

Présents:

Le Président : Vincen CORNU.

Le Directeur de l'ENSAPLV: Bertrand LEMOINE.

Collège des enseignants : Jacques BOULET, Albert-Gilles COHEN,

Jean DESMIER, Didier HENRY.

Collège des administratifs : Marléna GORGE, Claude LEBRUN.

Collège des étudiants : Julia LENOIR, Bilette ODOUNHARO,

Charlie FANNIÈRE.

Personnalités extérieures : Francine DEMICHEL, Agnès VINCE,

Maurice LAURENT.

Secrétariat : Pascal BRAHIMI.

Excusés: Sandrine SARTORI, Arnauld LAFFAGE.

Ordre des questions traitées :

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2008.
- II. Point sur les mouvements des enseignants et du personnel administratif.
- III. Approbation de la composition des jurys de fin de premier semestre.
- IV. Association à l'école doctorale Pratiques et théories du sens.
- V. Demande de subvention de l'association *PARTIR*.
- VI. Point sur le renouvellement des membres du CA.
- VII. Point sur le courrier adressé à la DAPA.
- VIII. Questions diverses:
 - 1. Demande de local pour les étudiants.
 - 2. Point sur les travaux en cours.
 - 3. Point sur l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).
 - 4. Ouverture aux enseignants étrangers.
 - 5. Consultation de documents.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2008.

Après l'adoption de quelques rectifications de détail, demeure une revendication relative au premier point de la quatrième question traitée lors de la séance du 25 novembre : *NOUVELLES MESURES FINANCIÈRES PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2009 / Frais de dossiers de préinscription*.

L'application des frais légaux de 34 euros ayant alors été votée pour le traitement de ces dossiers, Claude LEBRUN s'était néanmoins exprimé en faveur d'une exonération pour les étudiants boursiers. La seule mention de ce vœu, dans le compte rendu, ne lui paraissant pas suffisante, il souhaite voir étudiée la possibilité, dans certains cas, de ne pas percevoir cette somme.

Après discussion, et l'examen des diverses solutions envisageables, le CA vote à l'unanimité moins une abstention le principe d'une dispense de ces frais de dossier pour ceux qui pourront justifier de leur état de boursier au moment de leur demande de préinscription, sous réserve de la légalité de cette opération.

II. Point sur les mouvements des enseignants et du personnel administratif.

Bertrand LEMOINE rend compte des mouvements récemment intervenus, ou à venir, au sein du personnel enseignant et administratif.

Ce dernier, qui comprend environ soixante-dix agents, enregistre cinq arrivées pour cinq départs (dont quatre agents à la retraite). Dans ce mouvement interviennent trois remplacements, poste pour poste, à la mission communication, à la bibliothèque et aux ressources humaines (pour l'heure ces dernières, qui connaissent trois départs, perdent deux agents). Les deux autres arrivées concernent les secteurs pédagogie et vie étudiante et logistique et moyens communs.

Le personnel enseignant voit s'en aller pour la retraite une partie non négligeable de ses membres, par leur nombre et par leur caractère « historique » : 9 sur 13 départs au 1^{er} octobre 2008, et 7 sur 9 au 1^{er} octobre 2009.

Parmi les seize enseignants arrivés au 1^{er} octobre 2008, on compte trois *concours*, cinq *mutations* et huit *associés*. Deux sont enregistrés déjà par mutation au 1^{er} octobre 2009.

III. Approbation de la composition des jurys de fin de premier semestre.

Bertrand LEMOINE rappelle le rôle de ces jurys, qui n'est que de constituer au sein des unités d'enseignement des instances de coordination et d'arbitrage, lorsque certains étudiants rencontrent des difficultés particulières.

Le CA approuve à l'unanimité, telle que proposée, la composition de ces jurys.

IV. Association à l'école doctorale Pratiques et théories du sens.

Bertrand LEMOINE évoque la convention déjà signée entre l'E.N.S.A.P.L.V. et l'école doctorale *Ville et Environnement*, qui rassemble également les universités de Paris VIII et de Marne-la-Vallée, l'École nationale des Ponts et Chaussées et les écoles nationales supérieures d'architecture de Paris-Belleville et de Paris-Malaquais. Cette convention confère à l'école de Paris-La Villette un statut d'*associée*, qui ne lui permet pas de délivrer le doctorat seule (car alors elle serait *accréditée*) mais de concert avec les autres établissements.

Il fait ensuite état de l'association que l'école est disposée à contracter avec l'école doctorale *Pratiques et théories du sens*, en collaboration avec Paris VIII dont le Conseil scientifique et le Bureau ont déjà donné leur accord.

Comme le souligne Jacques BOULET, la politique de l'E.N.S.A.P.L.V. tend à restructurer en les élargissant ses enseignements de philosophie, tout en affirmant sa richesse et sa diversité auprès des autres établissements. Le doctorat en architecture qu'elle sera ainsi amenée à co-délivrer viendra s'ajouter aux quatorze doctorats assurés déjà par cette autre école.

Bertrand LEMOINE précise que par le biais du recrutement des nouveaux enseignants il convient également de favoriser un vivier propre à conforter le potentiel de recherche de l'établissement.

Appelé à se prononcer sur cette convention à venir, le CA l'approuve à l'unanimité.

V. Demande de subvention de l'association PARTIR.

Cette association (*Patrimoine Architectural Rural Techniques d'Identification et de Restauration*) très active sur le terrain a pour vocation de favoriser la formation, la recherche et les études dans le domaine du patrimoine architectural rural et du bâti ancien, en rassemblant les personnes concernées à divers titres par ces questions. Depuis le départ à la retraite d'Hervé FILLIPETTI, Harold KLINGER en assume la charge.

L'association sollicite une aide de 2 420 euros destinée à participer aux frais d'hébergement des quelque cinquante à soixante stagiaires répartis durant trois semaines dans ses différentes antennes pédagogiques régionales.

L'an dernier était apparu un problème de concordance entre le calendrier de ces stages et celui des activités scolaires, par chevauchement.

Après discussion, le CA accorde à l'unanimité la subvention demandée, sous réserve que le calendrier de l'association soit pleinement compatible avec celui des activités pédagogiques de l'école, et que *PARTIR*, en outre, présente ses comptes lors de la séance du C.A. du 27 février prochain.

VI. Point sur le renouvellement des membres du CA.

Le C.A. se réunit aujourd'hui pour la dernière fois dans sa composition actuelle. En effet doivent être prochainement renouvelés les collèges enseignant (7 membres) et administratif (2 membres), élus chacun par ceux qu'ils doivent représenter, ainsi que les sept personnalités extérieures, dont le choix par les membres du CA nouvellement désigné devra être approuvé par la DAPA. Les élections sont prévues pour le courant du mois de mars.

Francine DEMICHEL suggère de solliciter annuellement les personnalités extérieures, afin qu'elles témoignent de leur expérience, jusques et y compris dans les difficultés qu'elles peuvent éprouver à percevoir avec clarté telle ou telle question.

Bertrand LEMOINE met l'accent sur l'activité relativement importante du Conseil d'Administration de l'ENSAPLV, qui se réunit mensuellement.

Le CA retient la date du jeudi 26 mars 2009 pour l'élection des représentants enseignants et administratifs.

VII. Point sur le courrier adressé à la DAPA.

Vincen CORNU fait état de l'absence de réponse - orale ou écrite - à sa lettre confirmant la demande de subvention complémentaire de 306 000 euros formulée par l'école (cf. CA du 25/11/2008 – II. Présentation du budget primitif de l'établissement pour l'exercice 2009).

La pétition lancée par les étudiants, relative au manque de moyens accordés à l'école, a recueilli plus de mille signatures.

Par ailleurs les directeurs des écoles d'architecture ont exprimé auprès du ministre le vœu que la future Direction porte le nom de *Direction de l'Architecture et du Patrimoine*, afin que soit reconnue cette discipline à sa juste valeur.

VIII. Questions diverses.

1. Demande de local pour les étudiants.

Aux étudiants du CA qui renouvellent leur demande de pouvoir disposer d'un local, Bertrand LEMOINE donne l'assurance qu'elle serait étudiée.

2. Point sur les travaux en cours.

Le pavillon devant être « livré », après travaux, au mois de juin, il est précisé que la salle et les bureaux qu'on y a prévus pour les enseignants ne feraient l'objet d'aucune affectation individuelle, le principe étant admis d'une utilisation collégiale des lieux.

Certaines salles dont l'aménagement s'achève seront également mises à disposition prochainement.

D'autres réfections sont programmées dans divers lieux (cafétéria, salle 100...), et l'on attend pour cela la notification de la subvention d'investissement.

Quant à la politique plus générale d'occupation des sites, Bertrand LEMOINE rappelle les démarches entreprises pour abandonner une partie des locaux de la rue de Cambrai, en vue d'économiser 500 000 euros de loyer.

Des perspectives de déménagement sont également envisagées, avec la recherche *intra muros* de quelque 20 000 m². Diverses possibilités sont évoquées, dans la zone Paris-nord, et notamment des approches positives en direction de l'école d'ingénieurs de la Ville de Paris.

3. Point sur l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Mandatée en vue d'évaluer la gouvernance des écoles d'Île-de-France et du Nord - Pas-de-Calais, cette agence a défini pour ce faire vingt-quatre thèmes qui feront l'objet de débats et de réflexions entre administration, enseignants et étudiants. Vingt-trois groupes ont été formés dans l'école afin de répondre à cette démarche, le but n'étant pas de procéder à une autocritique excessive, mais à une auto-évaluation objective qui fera l'objet *in fine* d'une demande d'approbation du CA.

4. Ouverture aux enseignants étrangers.

Pour atteindre l'objectif que tout étudiant en *master* bénéficie d'un contact avec un enseignant étranger, on évoque la possibilité de réserver au moins un poste d'associé aux relations internationales, en le fragmentant de sorte à répondre à des missions ponctuelles.

5. Consultation de documents.

Albert-Gilles COHEN se fait l'écho d'une requête des étudiants de 1^{er} cycle, déjà évoquée lors du CA du 25 novembre ; ils souhaiteraient en effet avoir accès aux documents gardant mémoire des diplômes obtenus dans l'établissement.

Bertrand LEMOINE justifie la restriction présente au nom de la conservation des documents. Cette affaire doit se régler en concertation avec la responsable de la bibliothèque.

Le Président du CA

Vincen CORNU